

CONFÉRENCE DE PRESSE 2015

L'avenir de la place financière genevoise réside dans sa capacité à demeurer attractive pour les talents et les clients, à développer des conditions-cadres compétitives, et à susciter l'engagement en sa faveur des autorités cantonales et fédérales. L'insécurité juridique est un frein puissant au développement de la place financière genevoise. Il en va des emplois et de sa prospérité.

La place financière genevoise tient son rang

Le « Global Financial Centres Index » publié par un cabinet britannique et le « Global Competitiveness Index » du World Economic Forum saluent la compétitivité de Genève et de la Suisse. La place financière genevoise est classée parmi les centres les plus dynamiques. Mais elle aurait tort de se reposer sur ses lauriers. Les places financières concurrentes ne ménagent pas leurs efforts pour progresser dans ces palmarès.

L'insécurité juridique est un poison pour l'économie

Le manque de main d'œuvre qualifiée, l'absence d'accès aux marchés étrangers, une réglementation excessive et la complexité de la fiscalité sont des freins au développement de la place financière genevoise. Pour y remédier, le maintien de la libre circulation des personnes après 2017 est indispensable ; l'accès au marché ne peut pas rester un vœu pieux ; la réglementation doit viser l'équivalence ; le règlement du passé reste une priorité ; un engagement des autorités cantonales et fédérales est crucial. La Fondation Genève Place Financière s'oppose à tout « Swiss Finish » réglementaire. Elle salue les orientations prises dans la stratégie économique cantonale 2030 du Département genevois de la Sécurité et de l'Economie.

La réforme de la fiscalité des entreprises (RIE III) est indispensable

Genève ne peut pas s'offrir le luxe de rater cette réforme si elle entend préserver sur son sol les sociétés multinationales et de négoce, composantes vitales d'un « cluster » unique au monde. La Fondation Genève Place Financière soutient la solution privilégiée par le Gouvernement genevois qui consiste à introduire un taux d'imposition à 13% pour toutes les personnes morales, seule mesure viable dans la durée.

Enquête conjoncturelle : détérioration des conditions-cadres

Les résultats de l'enquête conjoncturelle 2015-2016 montrent que les intermédiaires financiers doivent faire face à des pressions accrues. Ces dernières résultent notamment de la décision de la BNS du 15 janvier 2015 d'abandonner le taux plancher entre le CHF et l'euro, et de la vague réglementaire. Plusieurs indicateurs sont à la baisse : le nombre d'emplois bancaires a diminué de 3% et les actifs sous gestion reculent. Point positif : les bénéficiaires restent stables grâce à une bonne maîtrise des coûts. Ces résultats conduisent la Fondation Genève Place Financière à s'engager avec détermination afin de renforcer les atouts du secteur: savoir-faire, effet « cluster » et innovation.

Contact presse

T

E-mail

Chantal Bourquin

+41 (0)22 849 19 19

bourquin@geneve-finance.ch